

Haies taillées



Haies taillées

Profil

Surface 37 ha (0.13% de la surface cantonale)

Humidité –

Acidité –

Richesse en nutriments –

Granulométrie –

Naturalité

Naturel		Artificiel		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5

Identité

Equivalence :

Code du milieu : 510

Guide des milieux naturels de Suisse : 5.3.0

EUNIS : FA.1, FA.2

CORINE : 84.2

Protection :

–

REG : agricole



Description

Formations arbustives linéaires plantées ne dépassant pas 3-4 m de haut¹, les haies taillées sont fréquentes dans l'espace périurbain, en particulier dans les quartiers résidentiels, mais aussi le long des voies de communication (routes, autoroutes) où elles structurent le paysage, tout en garantissant un aspect ornemental favorable au délassement².

Les haies taillées sont composées d'espèces* indigènes* telles que le charme (*Carpinus betulus*), le hêtre (*Fagus sylvatica*) ou le noisetier (*Corylus avellana*) et d'espèces* exotiques*, dont les plus fréquentes sont les thuyas (*Thuja* spp.) et le laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), régulièrement accompagnées de variétés horticoles* à vocation esthétique comme le forsythia (*Forsythia x intermedia*) ou le laurier du Portugal (*Prunus lusitanica*). Parfois monospécifiques*, les haies taillées sont la plupart du temps composées d'un mélange d'espèces* indigènes*, exotiques* et horticoles*.

Le saviez-vous ?

A Genève, le logo «Charte des Jardins» permet d'identifier chez son pépiniériste les essences indigènes* sauvages qui sont à privilégier lors de l'installation d'une haie², afin de favoriser la biodiversité.



Parce qu'elles couvrent de petites surfaces et sont difficiles à discriminer des buissons mésophiles ou thermophiles par une procédure de sélection automatisée, les haies taillées sont aujourd'hui largement sous-représentées dans la carte des milieux du canton. Sur le terrain, les haies taillées se distinguent des buissons mésophiles ou thermophiles par l'entretien intensif* auquel elles sont soumises et/ou par la dominance des essences exotiques* et horticoles* et par la proximité avec les infrastructures (immeubles, villas, routes, chemins).

Valeur biologique

Les haies taillées permettent de structurer l'espace, tout en faisant écran au vent et au bruit^{1, 3}. Par l'intermédiaire de leurs racines, elles facilitent l'infiltration des eaux de pluie et le drainage des sols³. Les haies peuvent représenter un apport important pour la biodiversité dans les espaces périurbains lorsqu'elles sont composées d'un mélange avec au moins 30% d'espèces* d'arbrisseaux* et d'arbustes* indigènes* (noisetier – *Corylus avellana*, charme – *Carpinus betulus*, viornes – *Viburnum lantana* et *V. opulus*, cornouillers – *Cornus sanguinea* et *C. mas*, troène – *Ligustrum vulgare*). Elles peuvent offrir des ressources en nourriture et des abris pour la petite faune* (petits mammifères, oiseaux, sauterelles, papillons), pour autant qu'elles soient entretenues de manière extensive*.

Toutefois, ces haies sont en général régulièrement taillées (1-2 fois par an) à des fins pratiques (disponibilité de l'espace) ou esthétiques. Ce traitement réduit les structures pour la petite faune* et limite la présence de fruits, ce qui a un effet sur la quantité de nourriture disponible. De plus, la présence de nombreuses espèces* exotiques* (thuyas, laurier-cerise) ou horticoles*, qui n'ont aucun intérêt pour la biodiversité* locale, diminue grandement la valeur biologique des haies taillées. Les haies constituées d'une seule espèce*, même indigène*, sont moins intéressantes pour la biodiversité*. Il en est de même pour les haies taillées « au carré ». Par exemple, les haies de charmilles (*Carpinus betulus*) tirées au cordeau sont pauvres en structures, ce qui ne permet pas l'installation d'un cortège faunistique diversifié.

Dynamique

Plantées par l'homme et soumises à un entretien régulier, les haies taillées sont trop entretenues pour faire l'objet d'une dynamique de succession végétale*.

Gestion

Nombreuses dans les « quartiers villas », les haies taillées sont installées pour leur capacité à délimiter les parcelles de manière décorative. Les espèces à feuillages persistants sont souvent favorisées pour créer un espace à l'abri des regards. Ces haies sont taillées une ou deux fois par an, généralement au milieu de la période de végétation*.

Une cartographie des milieux naturels et semi-naturels réalisée par les CJB* en 2010 estime que la commune de Chêne-Bourg bénéficie d'un linéaire de près de 25 km de haies⁴, dont la plupart sont régulièrement entretenues ou composées

d'essences exotiques*/horticoles* sans intérêt pour la faune* locale. Ce constat permet de prendre conscience du potentiel d'amélioration qui existe en faveur de la nature, puisque des mesures simples peuvent être mises en œuvre afin d'améliorer leur attractivité.

Il s'agit, par exemple, de planter des espèces* indigènes* lors de la création ou du remplacement de haies^{2, 5, 6}. Certaines de ces espèces*, comme le troène et le charme, ont un feuillage semi-persistant. Attention cependant lors de l'achat : de nombreux arbustes proposés en jardinerie sous l'appellation « haie vivante » ou « haie mélangée » ne sont pas de véritables espèces sauvages indigènes*, mais des variétés horticoles* à fleurs stériles qui ne produiront pas de fruits⁵, ce qui réduit leur intérêt pour la petite faune*.

Pour favoriser la biodiversité*, il s'agit également d'entretenir ces haies de manière plus extensive, en favorisant différents gabarits au sein de la structure. Pour l'entretien, le gestionnaire de la nature conseille de pratiquer un recépage* et une taille sélective tous les 3 à 10 ans, afin de contenir le gabarit de la haie. Toutefois, pour mettre en pratique cette proposition, il est nécessaire d'avoir une largeur suffisante à disposition, souvent un peu supérieure à la place prise par la structure. Lors de la taille, on veillera à préserver un maximum de fruits encore sur pied⁵. Ce calendrier d'intervention espacé est favorable à la petite faune* et représente conjointement un précieux gain de temps pour le praticien². Notons que les interventions doivent être évitées pendant la période printanière, afin de ne pas déranger la nidification des oiseaux.

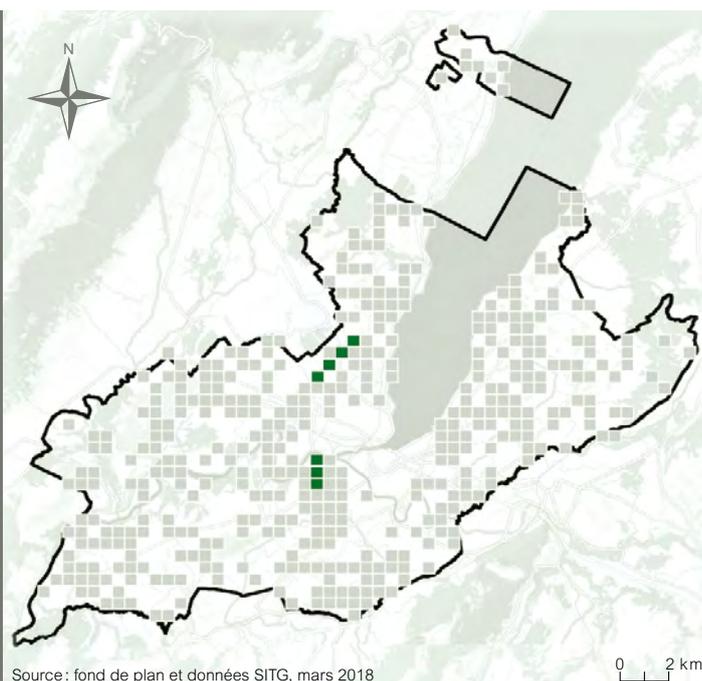
Pour en savoir plus sur la gestion des haies d'essences indigènes*, se reporter à la fiche [buissons mésophiles ou thermophiles](#).

Où observer ?

Le long de la [bande centrale de l'autoroute Lausanne-Genève](#), à la hauteur de l'aéroport de Cointrin. A l'ouest du cimetière Saint-Georges, le long de la route du Pont-Butin.

Quand observer ?

Toute l'année.



Espèces

 Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
If	<i>Taxus baccata</i>
Thuja d'Orient	<i>Thuja orientalis</i>
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>

 Pyrale du buis (ravageur)	<i>Cydalima perspectalis</i>
 Bupreste du Thuya	<i>Lamprodila festiva</i>

Espèces horticoles* ou exotiques* : Deutzies (*Deutzia* spp.), bambous (*Fargesia* ssp., *Phyllostachys* ssp.), forsythia (*Forsythia x intermedia*), Mahonia (*Mahonia x media*), Photinia (*Photinia x fraseri*), laurier du Portugal (*Prunus lusitanica*), Symphorine (*Symphoricarpos albus*), lilas commun (*Syringa vulgaris*), Weigelia (*Weigelia* spp.).

Espèces invasives* : Buddléia de David (*Buddleja davidii*), chèvrefeuille du Japon (*Lonicera japonica*), laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*).



Originnaire de l'ouest asiatique et du sud-ouest européen, le laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) est beaucoup utilisé dans les haies et s'échappe facilement des jardins. Dans la nature, il peut constituer des formations denses et empêcher le rajeunissement de nos forêts par les espèces* indigènes*. Sa plantation devrait donc être évitée.



Illustrations



Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)



Troène (*Ligustrum vulgare*)



Thuja d'Occident (*Thuja occidentalis*)

Illustrations (Suite)

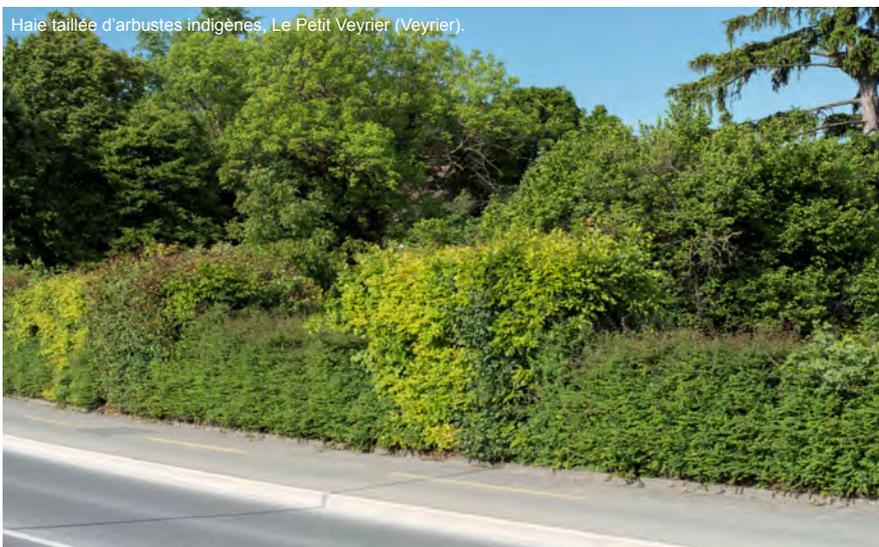


Forsythia (*Forsythia x intermedia*)



Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

Haie taillée d'arbustes indigènes, Le Petit Veyrier (Veyrier).



Lien avec la classification du référentiel syntaxonomique genevois (Prunier et al. 2018)

AUCUN



Références

1. Ville de Lausanne, Manuel d'entretien – Fiches d'entretien : Zones boisées, (fiches accessibles sur le site du Spadom* en mars 2015)
2. DGNP* & Ecotec Environnement S.A., Fiches pratiques sur la gestion et l'entretien de la nature à Genève – Nature en Ville : Haie d'essences indigènes, (2012)
3. Commune d'Onex, Principes de gestion de la biodiversité dans les espaces verts communaux, 49 p., (inconnu)
4. Pasche S., Cartographie des milieux naturels de la commune de Chêne-Bourg, Rapport de stage du Certificat de Géomatique, 34 p., (2010)
5. DGNP* & Ecotec Environnement S.A., Fiches pratiques sur la gestion et l'entretien de la nature à Genève – Création de haie vive, (2012)
6. DGNP*, Classeur la Charte des Jardins : Un outil pour favoriser la biodiversité dans les communes, 238 p., (inconnu)
7. Info Flora, fiche néophyte envahissante : *Prunus laurocerasus* (2012)



Auteurs Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Anne-Laure Maire **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas): Manuel Faustino – Haie taillée, Les Paris (Veyrier); Patrice Prunier – *Corylus avellana*; Kevin Gurcel – *Leptophyes punctatissima*; Patrice Prunier – *Carpinus betulus*; Anne-Laure Maire – *Syringa vulgaris*; Sophie Pasche – *Prunus laurocerasus*; Robert Braitto – *Cornus sanguinea*; Claudia Steinacker – *Ligustrum vulgare*; Anne-Laure Maire – *Thuja occidentalis*; Anne-Laure Maire – *Forsythia x intermedia*; Philippe Rosset – *Cydalima perspectalis*; Manuel Faustino – Haie taillée, Le Petit Veyrier (Veyrier) **Contributeurs voir** [ici](#).

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication : Mai 2020.

Office cantonal
de l'agriculture et de la nature
Rue des Battoirs 7
1205 Genève
T 022 546 76 00 | www.ge.ch/nature

Conservatoire et Jardin botaniques
de la Ville de Genève
Chemin de l'Impératrice 1
1292 Chambésy-Genève
T 022 418 51 00 | www.cjb-geneve.ch

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève
150 route de Presinge
1254 Jussy-Genève
T 022 546 68 55 | hepia.hesge.ch